



COMMUNE DE SAMÉON

TRAIT D'UNION

N° 31

Janvier 2016

TRAIT D'UNION

BONNE

ANNÉE

2016



Actualités	2 – 6	Associations	18 - 25
Infos Municipales	6 - 15	Mot du Parc	26
Etat Civil	16	La Petite Histoire	27
Agenda.....	17	Le Jardin de Joël	27
Saméon, c'est vous	18	Sudoku.....	28

Actualités

Le vendredi 15 janvier, notre maire, M Yves Lefebvre, nous a tous conviés à la Salle Bouillet afin de nous présenter ses vœux pour cette nouvelle année 2016. D'abord, au nom de tous les membres du conseil, Madame Brigitte Herbommez, 1ère adjointe, a présenté ses meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans les projets municipaux ou familiaux à Monsieur le Maire, à son épouse et à toute sa famille.

Ensuite M. Lefebvre a pris la parole. Voici quelques extraits de son discours:

« Je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs vœux pour 2016 ; vœux de santé, c'est primordiale, vœux de réussite dans vos projets, c'est essentiel à l'équilibre de la vie, et vœux d'espoir d'un monde meilleur, sans haine, que l'on puisse vivre en société, en groupe ou individuellement sans être dans la crainte de recevoir une balle ou un coup de couteau parce que l'on aura regardé soit disant de travers, ou être de religion différente. Que notre pays retrouve sa sérénité c'est mon souhait. »



« La commune a de nombreux projets pour 2016. Projets qui s'articuleraient surtout sur l'entretien et l'amélioration des bâtiments. Je pense au chauffage de l'église : un système mieux adapté et plus moderne serait le bienvenue. La constitution d'une chambre froide. La climatisation de la Salle Bouillet permettant de faire les économies d'énergies et diminuerait les nuisances sonores. Le remplacement du matériel (tables et chaises) qui a plus de 25 ans. Les tables et chaises existantes seraient réutilisées dans les différents bâtiments communaux (on ne jette rien ici !). La rénovation du plateau sportif : filet, grillage, paniers et buts. »

« Le principal et le plus important projet de 2016 est l'acquisition et la transformation des anciens bâtiments de l'EPHAD ou pour ce qui l'ont connu, l'ancienne maison des sœurs, en micro-chèque, petit salle de sport, cabinet médicaux et logements. »

« Comme vous pouvez le voir, un très gros projet qui tient beaucoup à cœur la municipalité, car pour elle, cela donnera un réel service à la population tant au niveau loisirs, social et médical. »

« Un grand nombre de travaux seraient réalisés par le personnel communal, je tiens ici à les remercier et les féliciter pour leurs compétences et leur dévouement, leur professionnalisme qu'il soit administratif, scolaire ou d'entretien, un grand merci à vous car le service la population n'est pas facile tous les jours. Au nom du conseil, je vous remercie. »



« Un grand merci aussi à toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre donnent de leur temps pour le village. Merci à vous, mesdames, messieurs. »

« J'en terminerai en réitérant tous mes vœux pour 2016. »

Travaux

Les anciens locaux de l'EHPAD... Comme annoncé lors des vœux de M. Le Maire, la Municipalité a pour projet le rachat et la réhabilitation des anciens locaux de l'EHPAD. Ces derniers seront transformés notamment en cellules médicales, micro-crèche et logements. Toute personne intéressée (praticien, association, ...) par l'un des projets peut d'ores et déjà se faire connaître en Mairie.

Dans le cadre de ces travaux, **la Mairie recrute** en contrat aidé des agents techniques polyvalents. Il est attendu des candidats des compétences dans diverses tâches que ce soit de l'entretien (petite maintenance des bâtiments, petits travaux de réparation, entretien des espaces verts, etc.) ou bien du gros œuvre (maçonnerie, plâtrerie, peinture...). Les candidatures et Curriculum Vitae sont à déposer en mairie.

Logements sociaux... La commune de Saméon, en partenariat avec le groupe GHI, a lancé il y a quelques années le projet de construction de plusieurs logements sociaux, destinés aussi bien aux jeunes ménages qu'aux personnes à mobilité réduite.

La construction de ces logements est actuellement en cours et la remise des travaux doit avoir lieu, dans les meilleures conditions, vers début avril.

La commission d'attribution ne s'est, à ce jour, pas encore réunie. Pour toute demande de renseignements, il faut s'adresser à la SA du Hainaut rue de Valenciennes à Saint Amand-les-Eaux. Suite à la réunion de la commission les candidats seront directement informés par la SA du Hainaut.

Rassemblement républicain du 21 Novembre 2015

2015 avait commencé par une tragédie et s'est fini de manière identique. Suite aux attentats du 13 novembre 2015, un rassemblement républicain a été organisé le samedi 21 novembre devant le monument aux morts où deux gerbes ont rejoint celle déposée quelques jours auparavant pour la commémoration du 11 Novembre. Comme partout en France un vibrant hommage a été rendu aux victimes.



Confection de nichoirs



L'hiver se fait attendre mais les oiseaux pourront apprécier les nichoirs confectionnés par les enfants lors de l'atelier de fabrication de nichoirs et mangeoires.

Dans le cadre de la semaine Européenne du Développement Durable, la communauté de communes Pévèle Carembault vous avait invité à participer gratuitement avec vos enfants à un atelier de fabrication de nichoirs et mangeoires

L'association « les amis des oiseaux » de Nomain a proposé différentes

dates de rencontre en juin 2015 .Nous avons été heureux de les accueillir le mercredi 10 juin 2015 au foyer rural où 16 familles ont répondu à l'invitation. 25 enfants et 16 adultes ont pu voir un montage sur les différents oiseaux, comment les nourrir en hiver, confectionner et emmener leur nichoir ou mangeoire.

Les participants ont été contents de cette démarche et nous espérons que leur fabrication est bien disposée dans leur jardin.



Récompenses des illuminations de NOEL 2014

1. **Christelle PLAISANT**
716 rue des Mesures
2. **Antoinette GILMAN**
203 rue de l'Eglise
3. **Christine LABBEE**
196 rue du Richon
4. **Béatrice MILLEVILLE**
71 rue de Balory

Récompenses des jardins fleuris 2015

Catégorie « **Façade** »

Antoinette GILMAN
203 rue de l'Eglise

Catégorie « **Jardin** »

Béatrice MILLEVILLE
71 rue de Balory

Félicitations à tous !



Malheureusement nous sommes dans l'obligation d'arrêter ce concours du fait du manque d'inscriptions. Un grand merci à ceux qui sont inscrits depuis plusieurs années.

Le Comité des Fêtes

Jeunesse

Petit déjeuner...Début décembre, les enfants et le personnel enseignant ont participé au petit déjeuner organisé par Lys Restauration. Au menu, tartines, beurre, confiture... de quoi régaler nos petites têtes blondes !

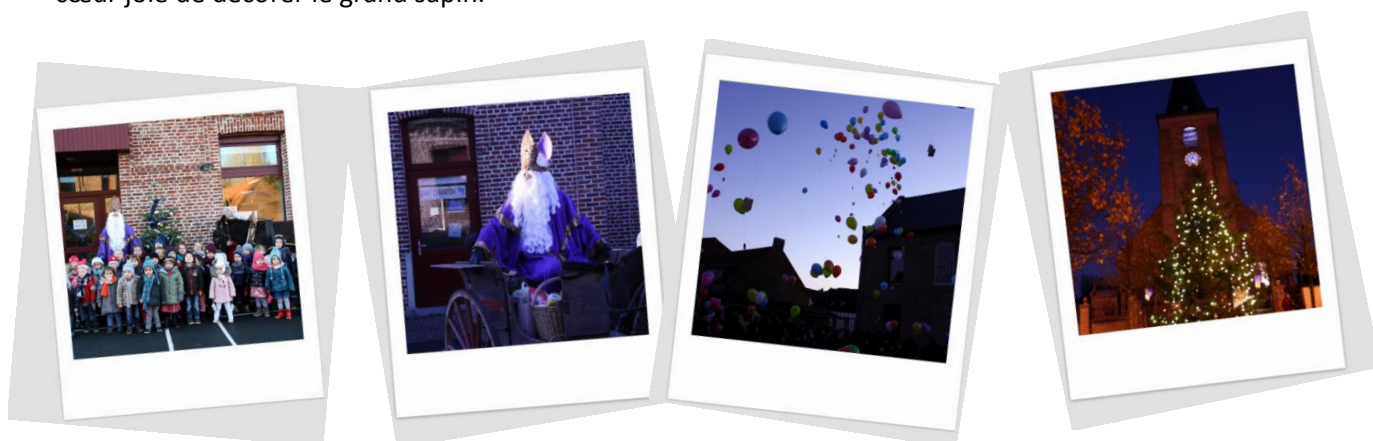
À noter qu'une animation « Crêpe party » est prévue le 10 mars 2016.

Téléthon...Le début du mois de décembre était placé sous le signe de la solidarité avec la 29ème édition du téléthon. L'événement était organisé, en collaboration, par le personnel enseignant, l'amicale, les parents d'élèves et la municipalité. Le temps clément a permis aux petits et grands d'accomplir le traditionnel lâché de ballons.



Saint Nicolas... Comme chaque année, Saint Nicolas est venu rendre visite aux enfants dans les écoles. Le saint patron des écoliers est venu accompagné de son âne pour le plus grand bonheur des plus petits comme des plus grands. À cette occasion, chaque enfant s'est vu offrir par la municipalité une coquille de Noël.

Décoration du Sapin de Noël... Après Saint Nicolas et le lâché de ballons, les enfants se sont donnés à cœur joie de décorer le grand sapin.



Repas de Noël à la cantine... À la veille du départ en vacances, les enfants bénéficiant de la restauration scolaire ont pu avoir un avant-goût des fêtes de fin d'année avec au programme un menu spécial fourni par notre traiteur, une décoration confectionnée par les dames de cantine (un grand merci à elles !), des chants de Noël et surtout la tant attendue visite du Père Noël et sa distribution de chocolats !



Ramassage des sapins 2016

Plus de 85 sapins ont encore été collectés cette année pour la 3ème édition.

Le temps froid mais sec a permis cette réalisation avec le concours de l'Association Lilloise d'Attelage.

Le cheval cob normand « Ma rein » a eu bien du travail !

En espérant que vous avez apprécié ce ramassage dans le cadre du développement durable.



Informations municipales



Economie locale

Merci aux acteurs de notre village d'avoir participé à cette présentation de l'économie locale. Si vous êtes intéressés de participer, n'hésitez pas à nous communiquer vos informations :

traitdunionsameon@gmail.com

Une liste complète sera établie de façon annuelle et sera l'objet d'un supplément du Trait d'Union à garder.

Ramassage des poubelles

Merci de sortir vos poubelles **au plus tôt le dimanche soir afin d'éviter d'attirer les animaux, mais aussi et surtout pour garder notre village agréable et « poubelle-free » pour le weekend !**



Tri sélectif, Ordures Ménagères Collectés tous les lundis	Les collectes se dérouleront les jours fériés tombant un lundi sauf le 1^{re} Mai, le 25 Décembre et le 1^{re} Janvier, dates pour lesquelles il y a un rattrapage. Vous venez d'emménager ? Votre foyer n'est pas équipé ? Votre bac tri sélectif est cassé ? Appelez le N° Vert : 0 800 005 83 En cas de problème de ramassage, appelez la Communauté de communes Pévèle-Carembault au 03 20 79 20 80.
Les Encombrants Cette année les encombrants auront lieu le vendredi 1er avril 2016	
Déchets Verts Le ramassage des déchets verts se déroule les lundis d'avril à fin Novembre.	

Arrivée de la TNT HD, le 5 avril 2016

La télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Seuls les foyers équipés d'un équipement compatible avec la HD (téléviseurs ou adaptateur TNTHD) pourront continuer à recevoir la télévision.

A noter par ailleurs qu'une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sera nécessaire le 05 avril.





GUIDE DE BONNE CONDUITE AU VOLANT J'ASSURE !

ARRETS OU STATIONNEMENTS DANGEREUX, GENANTS OU ABUSIFS

Pour la sécurité et le respect des usagers de la route et des riverains, quelques rappels du code la route.

Article R417-9

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme **dangereux**, lorsque la visibilité est insuffisante : l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe* (...).

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

Article R417-10

I. Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

II. Est considéré comme **génant** la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

1° **Sur les trottoirs** lorsqu'il s'agit d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un cyclomoteur ;

2° Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transport public de voyageurs, (...);

3° Entre le bord de la chaussée et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre entre cette ligne et le véhicule ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher la ligne ; (...)

5° **Sur les emplacements où le véhicule empêche soit l'accès à un autre véhicule à l'arrêt ou en stationnement, soit le dégagement de ce dernier ; (...)**

9° **Sur les bandes d'arrêt d'urgence**, sauf cas de nécessité absolue ;

10° Sur une voie publique spécialement désignée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police municipale.

III. Est également considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule :

1° **Devant les entrées carrossables des immeubles riverains ;**

2° En double file, (...)

4° Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de livraison l'autorité investie du pouvoir de police peut toutefois définir par arrêté les horaires pendant lesquels le stationnement est autorisé ;

5° Dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet ;

6° **Dans les aires piétonnes**, à l'exception des cycles sur les emplacements aménagés à cet effet ; (...)

IV. Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe* (...).

Article R417-11

I. Est considéré comme **très gênant** pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement :

1° D'un véhicule sur les chaussées et voies réservées à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs, des taxis ou des véhicules d'intérêt général prioritaires ; (...)

5° D'un véhicule **sur les passages réservés à la circulation des piétons** en traversée de chaussée;

6° D'un véhicule au droit des **bandes d'éveil de vigilance** à l'exception de celles qui signalent le quai d'un arrêt de transport public ;

7° D'un véhicule **à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie** ;

8° D'un véhicule motorisé à l'exception des cycles à pédalage assisté :

a) Sur les trottoirs, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs ;

b) Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ;

c) Sur **une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation**, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet, à l'exception des motocyclettes, tricycles et cyclomoteurs ;

d) **Au droit des bouches d'incendie.** ;

II. Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe* (...).

Article R417-12

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme **abusif** le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe*.

* Tableau des contraventions

CONTRAVENTION	AMENDE FORFAITAIRE MINOREE
2 ^{ème} classe	22€
3 ^{ème} classe	45€
4 ^{ème} classe	90€

Urbanisme

J'ai un projet quelle formalité ?

Les formulaires gérant les constructions et l'urbanisme sont regroupés en 5 formulaires, une demande préalable, 3 permis et 1 certificat. Sur la commune de Saméon 3 de ces documents sont en vigueur :

-  La déclaration préalable
-  Le permis de construire
-  Le certificat d'urbanisme

Certain projets en raison de leur nature ou de leur faible importance ne nécessitent aucune formalité mais doivent tout de même respecter les règles d'urbanisme.

La liste complète des travaux et formalités sont dans le tableau final.

Voici quelques exemples de projets les plus courants et les formalités correspondantes.

1. Je construis une maison :



Permis de construire

2. J'agrandis ma maison ou je construis une annexe, un garage, un abri de jardin, une véranda :

Création d'une Surface Hors Oeuvre Brute :

 De plus de 40 m²

Exemple :



Véranda > 20m²



Permis de construire

 De 5 m² à 40 m²

Exemple :



Garage de 11 m²
avec toit normal



Déclaration préalable

 De moins de 5 m²



Pas de formalité



Dois-je recourir obligatoirement à un architecte ?
Non, sauf si mon projet (y compris l'existant) porte sur plus de 170 m².

3. Je fais des travaux dans ma maison ou sur une construction existante qui ne créent pas de surface de plancher et ne modifient pas les façades :

 Je réorganise l'intérieur du bâtiment sans changement de destination

Exemple : Regroupement de studios pour en faire un appartement



Pas de formalité

 Je modifie l'usage d'une partie de la construction (10m² maximum) sans travaux.

Exemple : Une chambre en garage



Pas de formalité

 Je change la destination de la construction sans réaliser de travaux qui changent l'aspect du bâtiment ou sans toucher aux murs porteurs.

Exemple : Un garage en commerce, un bâtiment agricole en habitation



Déclaration préalable

4. Je fais des travaux dans ma maison ou sur une construction existante qui ne créent pas de surface de plancher mais modifient les façades:

- | | | |
|---|--------|-----------------------|
| ■ Je ravale ma façade | ■■■■■➔ | Déclaration préalable |
| ■ Je pose une fenêtre de toit, une lucarne, un œil de boeuf,... | | |
| ■ J'installe une antenne parabolique, un climatiseur | | |
| ■ J'installe des panneaux solaires | | |
| ■ Je fais réaliser des travaux sur une construction en créant une ouverture dans le mur | | |
| ■ Je change la destination de la construction, les travaux entraînant un changement de l'aspect extérieur du bâtiment | ■■■■■➔ | Permis de construire |
| <i>Exemple : Un garage en commerce, un bâtiment agricole en habitation</i> | | |
| ■ Je rehausse le mur pour ajouter une fenêtre au toit | | |

5. Je fais des travaux dans ma maison ou sur une construction existante qui créent une surface de plancher:

- | | | |
|---|--------|-----------------------|
| ■ Plus de 40m ² | ■■■■■➔ | Permis de construire |
| ■ De 5m ² à 40m ² | ■■■■■➔ | Déclaration préalable |
| ■ Moins de 5m ² | ■■■■■➔ | Pas de formalité |

6. Je construis une clôture :

- | | | |
|---|--------|-----------------------|
| ■ Une clôture (autre que les clôtures agricoles, ...) | ■■■■■➔ | Déclaration préalable |
|---|--------|-----------------------|

7. J'installe un châssis, une serre :

- | | | |
|---|--------|-----------------------|
| ■ Pour les châssis et serres de productions d'une hauteur de moins de 1,80 m. | ■■■■■➔ | Pas de formalité |
| ■ Pour les châssis et serres de plus de 1,80 m | | |
| ■ Inférieures à 4 mètres et créant une surface égale ou inférieure à 2 000 m ² au sol. | ■■■■■➔ | Déclaration préalable |
| ■ Créant une surface de plus de 2 000 m ² . | ■■■■■➔ | Permis de construire |
| ■ Pour les châssis et serres de plus de 4 m de haut | ■■■■■➔ | Permis de construire |

8. Les piscines

Les piscines fixes :

Je construis une piscine fixe de plus de 10 m² et de moins de 100 m²

- | | | |
|---|--------|-----------------------|
| ■ Elle n'a pas de couverture ou dispose d'une couverture pour protéger de la chaleur ou pour la sécurité | ■■■■■➔ | Déclaration préalable |
| ■ Elle dispose d'une couverture modulable ou fixe, d'une hauteur de plus de 1,80 m au-dessus du niveau de l'eau | ■■■■■➔ | Permis de construire |

Les piscines gonflables :

- | | | |
|---|--|-----------------------|
| ■ Pour une piscine gonflable de moins de 10 m ² |  | Pas de formalité |
| ■ Pour une piscine gonflable de plus de 10 m ² : | | |
| ■ Pendant moins de 3 mois |  | Pas de formalité |
| ■ Pendant plus de 3 mois |  | Déclaration préalable |

9. Les caravanes et mobil homes:

- | | | |
|---|--|--|
| ■ Je stationne une caravane sur la voie publique ... | | Le code de la route s'applique, comme pour les véhicules |
| | | |
| ■ J'installe ma caravane sur un terrain autre que la cour de ma maison... | | |
| ■ Moins de trois mois par an. |  | Pas de formalité |
| ■ Plus de trois mois, consécutifs ou non. |  | Déclaration préalable |
| | | |
| ■ J'installe ma caravane dans la cour de ma maison : | | |
| ■ En attendant d'être utilisée pour les vacances. |  | Pas de formalité |
| ■ Elle devient une installation fixe, je supprime les roues |  | Permis de construire |
| ■ si elle reste plus de trois mois |  | Permis de construire |
| | | |
| ■ Je voudrais installer dans mon jardin mon mobil home. | | Son stationnement est interdit |

Les démolitions ne sont pas soumises à autorisation préalable sur la commune.

Où trouver les informations pour monter mon dossier et où retirer les formulaires ?

- ✓ En Mairie, auprès du service urbanisme.
- ✓ Sur le site internet www.service-public.fr

Où déposer ou envoyer mon dossier?

Les demandes de permis de construire (PC) et les déclarations préalables de travaux (DP) sont à déposer en Mairie, soit directement au guichet soit par courrier avec accusé réception.

ATTENTION !!!

- ❖ Vous venez d'obtenir votre autorisation : n'oubliez pas l'affichage. Il vous appartient en effet, dès réception de l'autorisation, de procéder à l'information des tiers. Vous devez, si besoin, pouvoir justifier de cette formalité (photo, constat d'huissier...) Ce panneau doit être visible et être maintenu en parfait état pendant la durée du chantier.
- ❖ Votre projet n'est pas soumis à autorisation préalable au titre du code de l'urbanisme. Il n'en reste pas moins que le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune reste opposable pour la réalisation de tous travaux, installations, constructions ou opérations réglementées par ce dernier. Il est donc, quoi qu'il en soit, conseillé de se renseigner en Mairie avant de démarrer les travaux.



ENQUÊTE EN LIGNE

Donnez votre avis !

ETUDE TRANSPORTS ET MOBILITE

Pour y participer, connectez-vous sur le site internet de la Pévèle Carembault : **www.pevelecarembault.fr** et répondez en quelques minutes au questionnaire.



Etude financée par :



En partenariat avec :



Seniors, contre les vols Vous n'êtes pas seuls !

Se prémunir des vols par ruse



Fiche d'information
Gendarmerie du Nord

L'opération «tranquillité seniors»

Elle a pour objectif de sensibiliser les seniors à leur sécurité. Si vous vous sentez menacé ou inquiet rapprochez-vous de votre brigade de gendarmerie, commissariat de police ou mairie. Des patrouilles seront organisées près de votre domicile quand cela est justifié.

La gendarmerie organise aussi régulièrement des réunions d'information sur la sécurité des seniors, n'hésitez pas à y prendre part !



Qu'est ce qu'un vol par ruse ?

Le vol avec ruse ou encore vol au préjudice des personnes âgées est une forme de vol bien particulière, souvent non-violente mais qui repose sur la **tromperie**.

Comme son nom l'indique, ce sont **les personnes âgées** qui sont les principales victimes de ce genre d'escroquerie. En effet, les individus en cause basent leur action sur le fait que les seniors sont parfois :

- **Isolés**
- **Dépendants**
- **Désinformés**
- **Physiquement affaiblis**
- **Détenteurs d'argent liquide ou d'objets de valeur mal protégés**

Tous ces éléments font des seniors des **cibles idéales pour les voleurs** qui arrivent bien souvent à leurs fins par d'habiles subterfuges.

Le plus connu et le plus fréquent est le **vol à la fausse qualité**. Pour ce faire l'escroc se fait passer pour un agent de l'état ou d'une société de service publique (policier, facteur, représentant de la mairie...), il met ainsi sa victime en confiance, rentre chez-elle et détourne son intention afin de la voler.

Exemples de vols

Les modes opératoires de ces criminels pour vous abuser sont **nombreux et variés** mais voici pour exemple deux cas récents :

1) Un homme se présente au domicile d'une dame âgée prétendant avoir 400 euros à lui remettre **de la part de la mairie**. Afin de pouvoir lui donner son chèque, il réclame une petite somme en liquide. La dame s'apprêtant à payer, il lui demande si elle a de la monnaie. Elle le laisse donc seul afin d'aller en chercher dans une autre pièce, à son retour l'homme et **son porte-monnaie** ont **disparu**.

2) Une personne se présente au domicile d'un senior en tant qu'**employé du service des eaux**. Il entre, sonde les murs et repart sans rien dérober. Quelques minutes plus tard un deuxième individu habillé en **fonctionnaire de police** et muni d'une carte avec un logo « POLICE » se présente à la porte. Il explique alors à cette dame qu'elle vient d'être victime d'un vol par ruse et qu'il a interpellé le faux agent des eaux. Il l'invite donc à vérifier que rien n'a été volé et lui demande où elle **cache ses bijoux et son argent**. Une fois cette information en sa possession, il lui est alors extrêmement facile de dérober les objets en question sans éveiller les soupçons.

Nos conseils

Si une personne se présente à l'interphone ou à votre porte, **utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur**.

Ne vous fiez pas aux brassards ou aux effets portés. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui **une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention**.

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de **solliciter la présence d'un voisin et suivez la en permanence**.

Ne conservez pas trop d'argent liquide ou d'objets de valeur (bijoux...) chez vous et **ne divulguez jamais l'endroit où vous les cachez**.

Ne signez aucun document dont vous ne comprenez pas clairement le sens.

D'une manière générale, **ne restez pas seul**, gardez le contact avec vos voisins et votre entourage. Si possible, **conservez toujours un téléphone** à portée de main.

En cas de vol, d'urgence ou même de comportement suspect, un seul réflexe !



Gendarmes et policiers sont là pour assurer votre protection, n'hésitez donc pas à composer le 17. Ils interviendront le plus vite possible et pendant ce temps contactez un de vos voisins



PRÉFET DU NORD

Nouveau : Portage de repas à domicile sur la commune



A compter du 1^{er} janvier 2016, la **Pévéle Carembault** propose aux personnes âgées de 60 ans et plus et/ou personnes handicapées, la **livraison de repas à domicile**.

Chaque repas se compose d'un potage, d'une entrée, d'un plat principal, d'un fromage et d'un dessert.

Vous pouvez commander des repas pour tous les jours de la semaine (du lundi au dimanche) ou pour certains jours seulement. Chaque jour, hors week-end, vous avez les choix entre deux menus normaux.

Vous pouvez également demander des repas adaptés : menu pauvre en sel, pauvre en sucre, pauvre en sel et en sucre ou pauvre en graisse.

Les plats sont livrés en barquettes individuelles et sont prêts à être réchauffés (four à micro-ondes conseillé dans la plupart des cas).

Dès la livraison, il est nécessaire de placer chaque plat dans votre réfrigérateur pour ne pas rompre la chaîne du froid. Le prix du repas est de 6,05 €.

Pour tout renseignement ou inscription, contactez le service Action Seniors

- Téléphone : 03 20 34 78 90
- Email : action-seniors@pevelecarembault.fr



Le Relais Assistantes Maternelles RIBAMBELLE,

Un outil pour toute la petite enfance !

Ribambelle est un service qui a la vocation d'apporter aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne. Elles y trouvent des informations sur leur statut, droits et obligations, de l'aide au calcul de leur mensualisation, des contrats d'accueil si elles en ont besoin... Le RAM propose aussi des formations, des soirées thématiques, des rencontres sur l'échange de pratiques, destinés aux professionnelles de la Petite Enfance, des sorties culturelles ou pédagogiques...

- ✓ Les familles peuvent bénéficier d'une écoute et d'une aide personnalisée dans leur recherche d'un mode de garde pour leur enfant. Le RAM peut également jouer un rôle de médiation avec l'assistante maternelle.
- ✓ Les enfants peuvent y rencontrer d'autres enfants lors des ateliers d'éveil et d'animation proposés chaque jour de la semaine. Des activités musicales, manuelles, des jeux, des livres, des marionnettes... stimulent leurs capacités et leur permettent d'évoluer en groupe. Ils accéderont ainsi plus facilement à la socialisation avant l'entrée à l'école.

Le RAM est un lieu de rencontre, de partage et d'écoute...



Etat Civil de Saméon



Naissances

Mathys SIWULA,
né le 04 Novembre 2015 à Saint Saulve

Elise CHAVAL,
née le 11 Novembre 2015 à Lille

Emy PAREE,
née le 05 Décembre 2105 à Villeneuve d'Ascq



Décès

Berthe Liéven veuve Jacobsoone,
le 03 Novembre 2015 à Saméon

Denise Cornuet épouse Lebouvier,
le 14 Novembre 2015 à Saméon

Françoise Maillet épouse Delcourt,
le 12 Janvier 2016 à Saméon

Agenda

MARS

- ✓ **Samedi 5 Mars 2016, « CARNAVAL »** par l'Amicale Laïque (Salle Albert Bouillet)
- ✓ **Mars 2016*, « REMISE DES DIPLÔMES »** par l'Ecole de Musique (Salle Albert Bouillet)
- ✓ **Dimanche 13 Mars 2016, « REPAS DES SENIORS »** par la Municipalité (Salle Albert Bouillet)

AVRIL

- ✓ **Dimanche 3 Avril 2016, « REPAS DE PRINTEMPS DES ANCIENS COMBATTANTS »** par l'A.F.N. (salle du foyer rural)
- ✓ **Samedi 30 Avril 2016, « BOURSE AUX VETEMENTS »** par le Groupement des Parents d'Elèves de Saméon (Salle Albert Bouillet)

MAI

- ✓ **Dimanche 8 Mai 2016, « REMISE DES MEDAILLES DU TRAVAIL »** par la Municipalité (Salle Albert Bouillet)

JUIN

- ✓ **Samedi 18 Juin 2016, « FÊTE DE LA MUSIQUE »** Par la Municipalité (Salle Albert Bouillet)
- ✓ **Samedi 25 Juin 2016, « FÊTE DES ECOLES DE SAMÉON »** (Salle Albert Bouillet)
- ✓ **Samedi 25 et Dimanche 26 Juin 2016, « PÉVÈLE EN SELLE »****

*Date non communiquée au moment de l'impression

**Sous couvert de confirmation

Saméon, c'est vous !

CARNAVAL de Paule Pareyn 07/01/2016

Gai, gai, gai, voici Février
Le Carnaval peut commencer...
Voici les drilles de la "Bande"
Qui vont lancer la sarabande...

Ils accourent de tous côtés,
Les Carnavaleux maquillés,
Qui vont danser la ribambelle,
En tournoyant sous les ombrelles...



Et tous en chœur ils vont chanter
L'Hymne à Jean Bart "leur bien
aimé".

Puis ils iront faire "Chapelles"
Chez leurs amis, dans les ruelles..!

Traditions, relents du passé
Serez-vous toujours conservés..?
En ces temps où tout se marchande,
Carnaval, sauve tes guirlandes !



Les Associations



L'association des **TAP**, le personnel communal, les animateurs et les membres du bureau, vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle soit pour vos enfants, une année de joie, de découverte, de dépassement de soi dans les activités sportives et artistiques, de bonne humeur, de partage, de vie en communauté et de respect de l'autre.

Nous vous attendons au foyer rural le 2 février à 18h30, pour notre Assemblée Générale.

Bonne et heureuse année à tous.



T A P ment votre,
Le Bureau



Les Associations



2015 est terminée, vive 2016

La tradition veut que cette période de l'année soit réservée à l'échange des vœux aussi nous voulons souhaiter que les meilleures choses se réalisent.

L'année 2015 n'a pas toujours été facile.

L'association a été heureuse de vous rencontrer lors de ces diverses activités, à savoir :

La traditionnelle braderie de septembre bien appréciée, sous un beau soleil et une bonne participation de 183 exposants sur un parcours de plus d'un kilomètre.

Le 5 Décembre, 85 enfants venus apporter leur décoration pour le sapin ont reçu un calendrier de l'avent.

Pour la 30^{ème} édition, le repas le jour de Noël à midi a été organisé pour les personnes seules. Une dizaine de personnes se sont retrouvées dans une bonne ambiance en souhaitant encore être présent l'année prochaine. Une partie du menu a été confectionnée et offerte par l'estaminet « La Couturette ».

Pour la 16^{ème} fête de la famille le 12 juin, l'Udaf (l'Union départementale des Associations Familiales) nous propose des entrées pour le parc **Plopsaland De Panne** pour les familles adhérentes aux tarifs exceptionnels :

- 10€50 - adulte
- 7€50 - enfants de 85cm à 1m et seniors plus de 70 ans
- Gratuit - enfants -85cm



Les billets invendus ne sont pas remboursés aussi ne réserverons que les entrées réglées (chèque encaissé le 15 avril 2016).

Nous serons toujours heureux de fêter les couples fêtant leur 50^{ème} (et même 60) anniversaire de mariage. Vous pouvez déposer vos souhaits à notre adresse en mairie.

Tous nos souhaits de bonheur et de joie dans vos familles en 2016



RELAIS SAINT MARTIN de SAMEON

Le relais Saint Martin de la Paroisse Saint Eloi en Pévèle vous présente ses meilleurs vœux en ce début d'année 2016 !

Que la joie, le bonheur, la paix et les liens qui nous unissent les uns aux autres contribuent à une vie sereine, épanouissante et pleine d'espérance.

Les messes ont toujours lieu à Saméon le dimanche à 11h, mais il convient de consulter le calendrier des messes régulièrement. Vous retrouverez toutes les informations concernant notre relais sur « la feuille jaune » mise à votre disposition au fond de l'église et plus globalement pour toute la paroisse St Eloi, sur le site « cathocambrai.com ».

Bonne année à tous !

L'Equipe Relais.

 ENTENTE SPORTIVE SAMEON - RUMEGIES
 Respect - Passion - Plaisir

Samedi 6 FEVRIER

Salle des fêtes de Rumegies

Ouverture des portes 18h30



LOTO 

		20	33		56	68		85
4	12		38			65	71	
9		26		47	59			88
20	9	26		7	59			88

5ème EDITION

*Comme chaque année,
des lots de qualité ...*

- ❖ Ordinateur 2 en 1
- ❖ Tablettes numériques
- ❖ Téléviseur
- ❖ Home cinéma
- ❖ Centrale vapeur
- ❖ Cave à vin
- ❖ Robot ménager , ...

... pour toutes les envies !

*Buvette
Petite restauration
Confiseries - Gâteaux*



*Venez passer un bon moment
et apporter votre soutien
à nos jeunes footaux !*

I.P.N.S.



Le 5 mars à 19h30, vous avez rendez-vous avec
le meilleur de la musique des Années 80 !

Venez nombreux et déguisés !

Les meilleurs déguisements seront récompensés.

Soirée organisée par l'Amicale de Saméon et animée
par MS Sonorisation, au profit exclusif des enfants
des écoles de Saméon. Prix des entrées : 8 € pour les adultes,
5 € pour les enfants. (une boisson et tombola comprises)

Uniquement sur réserve avant le **29 février** par mail :

amicalelaiquesameon@gmail.com

Restauration et buvette sur place

Salle Albert Bouillet - Saméon



● ● ● L'amicale laïque de saméon
vous souhaite
une belle et heureuse année

Meilleurs Voeux
pour 2016

● ● ● Rendez-vous dès le 5 mars pour la Soirée Années 80's !

L'Association

« Les amis de Sherington »
vous demande de...



Le groupement des parents d'élèves

vous adresse tous ses vœux de bonheur et de réussite pour 2016.

Puisse notre association vous apporter cette année encore, la plus grande satisfaction.

N'oubliez pas d'envoyer un petit mail à parentsdesameon@gmail.com pour recevoir les annonces de nos manifestations ainsi que les comptes rendus des Conseils d'école.

Prochaine vente de gâteaux en l'honneur de la fête des Mamies le Samedi 5 mars.

La Bourse aux jouets et vêtements aura lieu le Samedi 30 avril.





L'équipe de la Médiathèque vous souhaite une Bonne Année 2016 !!!

L'année 2016 s'annonce bien remplie, au programme :
soirées jeux, cinéma, heures du conte, expo, soirée foot...

qui plairont aux petits et aux grands !

L'équipe de bénévoles vous accueillent le mercredi de 10h30 à 12h00 puis de 13h30 à 17h30, le vendredi de 16h30 à 18h00 et le samedi de 14h30 à 17h00.

L'inscription est gratuite et permet d'emprunter dans toutes les médiathèques du réseau « espace en Pévèle » des Livres, CD, Revues, DVD documentaires et DVD de fiction.

La médiathèque de Saméon propose en plus une section jeux avec deux consoles de jeux vidéo et de nombreux jeux de société.

A bientôt à la Médiathèque !



CLUB DE GYMNASTIQUE



*Les membres du bureau et les adhérentes du club vous présentent leurs
meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé pour 2016.*

*Pour vivre une année dynamique et en pleine forme, venez passer un bon moment, convivial et sportif,
tout en musique et musculation, relaxation et concentration, dans l'effort... mais que pour notre bien-être*

CHAQUE MERCREDI de 19 H15 à 20 H15

à la salle Bouillet

(hors vacances scolaires)

N'hésitez plus, venez nous rejoindre !

*La 1^{ère} séance est gratuite... Pensez à ramener votre tapis et de bonnes chaussures...
c'est plus confortable !*

La Présidente. B. DAUCHY

Pour tout renseignement : 03.20.79.11.29



L'Harmonie et l'Ecole de Musique vous présentent leurs meilleurs vœux. Que cette nouvelle année vous apporte les petits bonheurs et les grandes joies qui rendent la vie plus belle !

Nous espérons que la musique, qu'elle soit écoutée, jouée, chantée ou apprise viendra également égayer votre année 2016 !

Pour cela, l'harmonie prépare déjà ses prochaines prestations :

Concert de Printemps : Lors de cette soirée, outre les quelques morceaux présentés par l'harmonie, vous pourrez écouter nos élèves instrumentistes et assister à un spectacle chanté et dansé présenté par les élèves des différentes classes de solfège.

Repas des Aînés : Nous serons heureux d'animer musicalement l'apéritif de nos « moins jeunes »

Juin :

- Fête de la Musique. L'harmonie sera heureuse d'apporter sa participation à la Soirée organisée par la municipalité.

- Examen de Solfège et de Pratique Instrumentale comme chaque année, nos élèves seront évalués en fin d'année scolaire afin de valider leur progression.

Nous serons bien évidemment aussi présents lors de toutes les cérémonies officielles : 8 mai, 18 juin..... Et participerons à quelques événements extérieurs au village.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont assisté concert ou à la soirée de **Ste Cécile** en novembre dernier et ont ainsi participé à la réussite de cet événement !

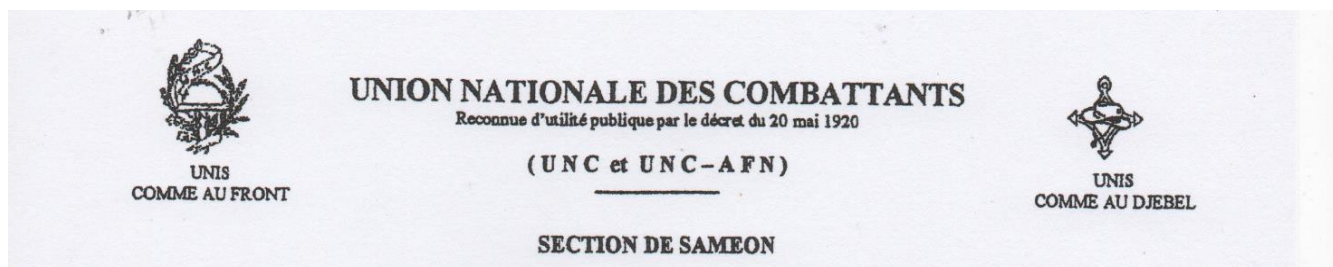
N'hésitez pas à nous rejoindre !

Pour tout renseignement :

Béatrice Milleville : 06 79 89 11 69.



au



BONNE ANNEE 2016

Hommage aux morts pour la FRANCE en 14-18

Après la localisation (Henry Morel et la mairie) des sépultures de ceux inhumés dans notre cimetière, le 10 novembre devant le monument aux morts pour la France, la classe de Monsieur Demeure, directeur de l'école et des membres de la section se sont rassemblés.

Des questions/réponses sur les événements de cette période ont maintenu l'attention des élèves (le sujet ayant été préparé en classe), ensemble ils se sont dirigés vers le cimetière pour déposer plante et plaque sur chacune des 10 tombes.



Repas du 15 novembre

Participation moyenne, repas de grande qualité, très bonne ambiance. Le prochain aura lieu au printemps.

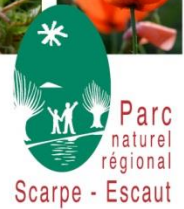
Journée des morts de la guerre d'Algérie et des événements en Tunisie et au Maroc le 5 décembre, la section a déposé une gerbe au monument.

En fin d'année une coquille a été offerte à chaque adhérent.

Peuvent adhérer à la section les anciens combattants, les personnes ayant fait leur service militaire et sympathisants.



2016



A photograph showing a person climbing a large, leafless tree in a park. The person is wearing a green shirt and dark pants. The tree has many bare branches. In the background, there are other trees and a clear blue sky. The foreground shows a white fence or railing.

- 26 -



La Petite Histoire

L'bonheur

Ah ! l'bonheur, mes gins...
A quo récomparer l'bonheur ?
A un cop d'solé su l'gardin
Ou à l'fretchenn' su in boutchet d'fleurs ?
A in grand pani plein d'oranches
Ou in afant qui rit à z'anches ?
Ou bin acore à un vi homme
Tchand qu'à sin jonn'temps i busie.. ?
O bin au plaiji du jonn'homme,
Tchand qu'i vot apparaîte au lon
L'sourir de s'pétit'bonne amie.. ?
P't'êtbin ! ouais, p'têt' qu'ch'est à cha
Que l'bonheur i-arsonne ..
Mais mi, mi, à m'mote qu'j'ai treuvé mie !
Pour mi, veyez, pour mi, l'bonheur,
Ch'est à l'neich' que l'bonheur i-arsonne...
Ouais, ouais, j'ai bin dit « à l'neiche »,
Comme' cheull' qui tché à Noë.
Tchand qu'ch'est qu'l'hiver i s'met in rache
Et qu'à les souvrone y-a des glaches...
Ouais, mes gins, pour mi, l'bonheur
I-est tout parel que l'neiche, au fond...
I-est douche... i-est pur... et i fond...
Mêm'si in y fait attintion !

Jean Gatineau.

En guise de bons vœux pour l'année 2016, je n'ai pu résister au plaisir de vous offrir ce poème en picard de Jean Gatineau. (Pévèle n° 46).

Et mi j'sus fin bénache d'ête aveuque ti zautes , aussi bin l'vielle matante sin dints que l'vié mon oncl' barbu, et d'vos offrir mes vœux d'bon' année, d'bon' santé à tertous.

Jacques Lebacq



Le jardin de Joël

En vous souhaitant une **année fleurissante** et **fertile** et qui voit s'épanouir davantage nos jardins !



Sudoku

2	4	9	1	3	5	8	6	7
6	1	7	9	8	2	5	3	4
5	8	3	4	6	7	2	9	1
7	5	8	3	9	1	4	2	6
4	3	6	5	2	8	7	1	9
1	9	2	6	7	4	3	8	5
9	6	5	8	4	3	1	7	2
8	2	1	7	5	9	6	4	3
3	7	4	2	1	6	9	5	8

9				6	2			
8	3							
		4	5	1			2	9
								4
	5		7			8		
	2				9		7	6
5		9						
		6				2		7
				4				

Résultat du jeu précédent

bon courage

Richard

Les dates limites pour nos prochaines éditions :

- 20 mars 2016
- 20 mai 2016

Pour toute proposition d'article, merci de nous les envoyer (au format Word, si possible) à l'adresse email de l'équipe de rédaction du Trait d'union :

traitdunionsameon@gmail.com

Alors, à bientôt,

L'équipe de rédaction du
Trait d'Union